

Mandat

La personne représentante du Syndicat au Comité des assurances :

- a) étudie le contrat d'assurances collectives ;
- b) s'assure que les plans d'assurances sont conformes aux dispositions de la convention collective ;
- c) participe aux rencontres du Comité mixte des assurances ;
- d) remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- e) informe et consulte les membres et instances du Syndicat sur les propositions et amendements du Comité mixte des assurances ;
- f) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective en matière d'assurances ;
- g) défend les objectifs du Syndicat.

Membres

- Patrice Beaudette

Compte rendu des activités de l'année 2023-2024 (1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024)

- Poursuite de l'étude des documents.
- Formation de 3 jours à la FTQ à Montréal sur les assurances collectives au mois de novembre 2023.
- Rencontres habituelles avec le Comité des assurances.
- Envoi de questions à la partie patronale qui sont demeurées sans réponse. Intervention directe de l'Exécutif syndical.
- Prise de contact avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) pour actions conjointes et comparatif entre les attentes. À la suite d'une demande conjointe, nous avons reçu un document chiffrant le coût de l'utilisation du programme *Flex* par les syndicats qui y ont adhéré. Nous n'avons pas encore étudié le document.
- Nous avons aussi fait une demande de soumission auprès d'un actuair, autre que *Normandin Beaudry*, afin d'obtenir un avis comparatif sur les deux programmes existant à l'Université. La compagnie approchée est *SAI Services actuariels*.